

Dest. : Écoles de recherche pour le projet M-2
Copies : Direction exécutive de l'apprentissage
Directions générales des districts scolaires
Exp. : Comité mixte responsable du projet de recherche : Heures d'enseignement pour M-2
Date : juillet 2018

Objet : « FAQ » Réponses aux questions de la rencontre du 9 mai 2018

Plusieurs questions et préoccupations ont été soulevées pendant la rencontre du 9 mai 2018 avec les écoles de recherche. Bien que plusieurs questions aient été abordées durant la rencontre, nous les avons incluses dans ce document FAQ pour s'y référer facilement.

REMARQUE : Comme pour toutes les questions concernant le placement du personnel, les districts scolaires, en collaboration avec leurs écoles, prennent toutes les décisions par l'intermédiaire des processus et procédures habituels pour la dotation en personnel.

1. Est-ce qu'un nombre accru d'ETP sera considéré pour les directions d'école en lien avec ce projet de recherche?

Selon la *Lettre d'entente*, il n'y a pas d'allocation pour des ETP supplémentaires pour les directions d'écoles.

Il est essentiel pour l'analyse que cette recherche soit effectuée dans les conditions actuelles des écoles de l'ensemble de la province. Considérant que les directions ayant une école avec une petite population d'élèves font souvent de l'enseignement pour une portion de leur temps, veuillez vous référer à la question 2 ci-dessous dans laquelle l'allocation d'ETP aux niveaux M-2 est spécifiée afin d'y incorporer les 60 minutes supplémentaires d'enseignement par jour.

2. Est-ce qu'il y aura un nombre accru d'ETP pour les spécialistes et enseignants?

Le nombre d'ETP pour les niveaux de la maternelle, première et deuxième années sera alloué à un ratio de 1,18 par salle de classe. Ceci apporte une augmentation de 0,08 ETP par classe pour les 60 minutes de temps d'enseignement additionnel.

A. Est-ce que tous les enseignants recevront les cinq périodes de 35 minutes consécutives pour la préparation?

Oui, dans l'ensemble c'est le cas.

La *Lettre d'entente* stipule : « Le personnel enseignant des écoles de recherche aura droit à un minimum de cinq (5) périodes de 35 minutes consécutives de temps de préparation chaque semaine ou une période d'une durée équivalente répartie sur une plus longue période de temps (équivalent à 15 ETP). » L'ETP supplémentaire, comme mentionné ci-dessus, englobe cette provision. Voir la note plus haut concernant le placement du personnel.

B. Est-ce que les ETP supplémentaires seront disponibles pour les années futures une fois le projet de recherche terminé?

Le projet de recherche M-2 débute lors de l'année scolaire 2018-2019 et prendra fin avec l'année scolaire 2020-2021. Ceci étant dit, la *Lettre d'entente* stipule : « Le projet de recherche ainsi que toutes les ressources qui lui sont associées dans cette lettre continueront au-delà de l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à ce que les parties arrivent à une nouvelle convention collective. »

3. Étant donné que nous ajoutons soixante (60) minutes d'enseignement par jour aux niveaux M-2, est-ce qu'il y aura du temps ajouté pour les assistants(es) en éducation?

Les soixante (60) minutes additionnelles seront offertes dans le domaine du personnel de soutien, comme c'est le cas pour les autres heures d'enseignement de la M-2 (à savoir en fonction du besoin de l'élève). Les écoles sont appelées à travailler avec leur district scolaire pour déterminer le soutien requis pour les élèves, et ce, conformément aux protocoles et procédures dans chacun des districts.

4. Il y a deux (2) jours alloués par année au personnel enseignant M-2 pour les écoles de recherche.

A. À quoi ressembleront ces 2 jours et est-il possible de les utiliser en demi-journées?

Selon la *Lettre d'entente*, « Il est entendu que l'équivalent de deux (2) journées libres d'enseignement et de supervision seront allouées à l'ensemble du personnel enseignant M-2 (incluant l'équipe de direction et le personnel enseignant SSA) dans les écoles participant au projet de recherche afin de collaborer sur les enjeux pédagogiques identifiés dans le cadre du projet de recherche. »

Les écoles ont la liberté de décider des dates auxquelles ces journées seront prises et de la façon dont elles veulent les utiliser (p. ex. deux demi-journées, journées complètes). Veuillez consulter votre district scolaire pour la coordination de cette période de temps.

Veuillez prendre note que ces journées sont des jours libres pour le personnel enseignant M-2, mais pas pour les élèves. Des enseignants suppléants seront requis lors de l'utilisation de ces journées.

B. Est-ce que les écoles peuvent utiliser ce temps avant la fin de l'année scolaire 2017-2018?

Une réponse a déjà été envoyée par courriel le 7 juin 2018:

Considérant qu'il y a de la préparation à faire avant de mettre en place les 60 minutes supplémentaires d'enseignement aux niveaux M-2, les écoles peuvent utiliser ces journées avant la fin de l'année scolaire 2017-2018. Si c'est votre souhait, veuillez SVP communiquer avec votre district scolaire avant d'en faire la planification officielle.

Veillez prendre note que ces deux journées par année sont allouées pour les trois (3) années scolaires du projet de recherche, c'est-à-dire en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Si les écoles décident d'utiliser une ou deux de ces journées avant la fin de la présente année scolaire, ces jours seront déduits de l'allocation qui est prévue pour 2018-2019.

5. Est-ce qu'il y aura des occasions de formation professionnelle?

La formation professionnelle devrait être basée sur les besoins du personnel enseignant et des équipes de l'école. Tout comme pour les plans de formation professionnelle des enseignants, veuillez communiquer avec votre district scolaire. Il n'y a pas de plan de formation professionnelle puisque chaque école peut avoir des besoins différents.

6. Est-ce qu'il y aura du soutien financier pour « STIM (Science, Technologie, Ingénierie, Mathématiques) /STIAM (incluant Arts) » et/ou de l'enrichissement?

Il n'y a pas de fonds supplémentaires pour cette initiative dans le cadre du projet de recherche. Veuillez communiquer avec votre district scolaire pour valider s'il y a un processus en place pour faire la demande de fonds supplémentaires pour faire progresser des domaines d'intérêt. Cela ne fait pas partie de ce projet de recherche.

7. Est-ce qu'une école peut continuer d'offrir un programme après l'école aux niveaux M-2 (présentement offert durant cette période de 60 minutes)?

Les programmes offerts après le temps d'enseignement sont de merveilleuses occasions pour les élèves de pouvoir participer à des activités en dehors de leurs heures de classe habituelles et nous appuyons pleinement la continuité de ces activités.

Pour les programmes après les classes des niveaux M-2 qui sont présentement offerts, ils devront être administrés après le bloc de 60 minutes supplémentaires d'enseignement tout comme le font les niveaux 3 à 5 pour leurs programmes après les classes.

8. Comment est-ce qu'il sera prouvé que les résultats sont liés à l'heure supplémentaire?

L'intention de la recherche est d'évaluer les impacts du temps et des ressources supplémentaires au sein des 17 écoles de recherche à travers la province. Puisque cette recherche est exploratoire, l'intention est d'obtenir des observations et aperçus des trouvailles plutôt que de « prouver » ou « réfuter » un lien particulier.

A. Est-ce que les données existantes vont être utilisées dans cette recherche et que devrions-nous rassembler comme données de base?

L'équipe de recherche va explorer les données qui existent déjà à l'échelle de la province, du district et de l'école afin de déterminer l'information qui peut être incorporée à cette recherche puisque nous ne voulons pas ajouter une charge inutile aux écoles. Une fois que la révision des données actuelles sera complétée, l'équipe de recherche pourra déterminer les autres mesures qui pourraient être requises. Cette information sera communiquée aux écoles par la suite.

L'équipe de recherche travaillera avec les écoles afin de déterminer les données de base; les écoles ne sont pas seules à faire ces choix.

B. Est-ce qu'il y aura du temps alloué pour rencontrer les chercheurs?

Nous n'anticipons pas beaucoup de temps de rencontre avec les équipes de chercheurs. Cependant, les deux (2) jours alloués par année au personnel enseignant des écoles de recherche peuvent être utilisés. Si les écoles ont besoin de temps additionnel, cela pourrait être considéré. Veuillez communiquer vos besoins à votre district scolaire.

9. Quel est l'impact pour les autobus?

La logistique entourant le transport des élèves pour les écoles de recherche M-2 a été étudiée par EDPE, qui a coordonné le transport avec chacun des districts scolaires.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le service des transports de votre district.

10. Est-ce qu'il y aura une communication centralisée autour de ce projet de recherche (p. ex. diapositives PowerPoint, dépliant)?

Oui. EDPE a créé une lettre gabarit afin que les écoles de recherche puissent l'utiliser lors des communications avec les parents/tuteurs et autres parties prenantes. Un dépliant est en développement afin que les écoles puissent envoyer un message uniforme aux parents et autres partenaires de la communauté pour le début de l'année scolaire 2018-2019 et au long des 3 ans, tel que requis.

Un communiqué a été envoyé aux écoles afin d'annoncer les 17 écoles de recherche, et le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a fait une annonce publique en juin 2018.

A. Qu'est-ce que les écoles devraient communiquer et que faire si un parent « n'adhère » pas au projet?

Les écoles devraient utiliser leurs moyens de communication habituels pour engager la communauté dans la discussion concernant la participation au projet de recherche. Le Comité parental d'appui à l'école (CPAÉ) est une partie prenante critique pour la communication régulière.

Comme toute autre inquiétude provenant d'un parent/tuteur, le sujet doit être abordé individuellement, car il se peut que des circonstances uniques doivent être discutées. Cependant, l'ajout de soixante (60) minutes supplémentaires d'enseignement à la maternelle et aux niveaux 1 et 2 de ces écoles est maintenant considéré comme faisant partie d'une journée régulière à l'école. Il est donc attendu que les élèves de ces niveaux seront présents.

B. Est-ce que les écoles peuvent créer une page Facebook pour partager et discuter de la recherche avec les autres écoles de recherche?

Nous appuyons certainement la communication entre les écoles de recherche. Malheureusement, EDPE ne peut pas appuyer Facebook comme plateforme en raison des préoccupations liées à la sécurité et à la confidentialité.

Il y a d'autres choix, dont SharePoint et Office 365. Il y a un plan de déploiement d'Office 365. Cela sera communiqué bientôt par le groupe de Technologie de l'information et de la communication (TIC).

C. Est-ce qu'il y aura des jours pour que les écoles puissent se rencontrer de nouveau?

La rencontre du 9 mai 2018 avec les écoles recherche s'est avérée être une journée productive et agréable qui a permis aux écoles de discuter et de partager sur plusieurs sujets. Le Comité mixte a reçu de nombreux commentaires positifs et est d'accord qu'il serait profitable de se rencontrer encore en grand groupe.

Nous communiquerons avec les écoles de recherche et les districts pour la planification des futures rencontres.